

BÉNÉVOLAT ET PARCOURS PÉNAL

Etude-Action 2018

PHASE 2

De **Christian Looten**, Coordonnateur programme Bénévolat & Parcours Pénal,
Dominique Thierry, Président d'honneur de France Bénévolat et **Bernard Petitgas**, Docteur
en Sociologie (CERRev) (Université de Caen-Normandie)

Sommaire

Rappel de la démarche	page 3
Retour de l'étude par région et par établissement, perspectives et remerciements	page 5
Quelques constats en forme de résumé	page 8
Synthèse nationale des résultats des données par profil des personnes questionnées	page 10
▪ Personnes détenues	p10
▪ Surveillants pénitentiaires	p15
▪ Dirigeants de l'Administration Pénitentiaire	p20
Retour des personnes détenues hommes – femmes	page 21
Retour des personnes détenues par type de quartier	page 26
Conclusions et remarques générales	page 31
Annexes. Compte-rendu d'entretiens et témoignages	page 33

I. Rappel de la démarche

1) Origine de l'étude-action

France Bénévolat s'est mobilisée sur le thème du bénévolat et du parcours pénal, avec l'appui d'un Comité de Pilotage externe et interne :

- par une étude-action (*phase 1*) menée toute l'année 2017 visant à mieux appréhender ce bénévolat, notamment par les bénévoles associatifs eux-mêmes (étude et annexes disponibles sur www.francebenevolat.org)
- par un colloque, organisé le 5/12/2017, à l'occasion de la Journée Mondiale du Bénévolat.
- par la présente étude (*phase 2*) visant à mieux cerner comment ce bénévolat est perçu par les personnels de l'Administration Pénitentiaire (Chefs d'établissement, DSPIPs et surveillants), ainsi que par les personnes détenues elles-mêmes.

Fort de notre vocation à « développer l'engagement bénévole pour une citoyenneté active », nous visons à valoriser et mobiliser à la fois le bénévolat « pour » et le bénévolat « par » les personnes purgeant une peine ou étant récemment libérées¹.

La démarche se situe dans la logique de la justice restaurative et des Cercles de Soutien et de Responsabilité (CSR) et encourage l'implication des personnes concernées dans un retour à leur rôle social via le bénévolat.

2) Méthodologie de cette deuxième phase

- **18 établissements** validés par la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) et les Directions Inter-Régionales (DIR) de trois inter-régions : Rennes, Paris, Lyon ont été présélectionnés.
- Des relations associations/AP se sont élaborées et **des entretiens semi directifs (une vingtaine) ont été conduits dans 12 établissements.**
- **7 établissements** ont retourné des questionnaires (200 provenant de personnes détenues, 39 de surveillants, 6 de dirigeants AP en milieu fermé, 1 questionnaire SPIP milieu ouvert.)

Cette enquête, qui n'avait ni les moyens ni les prétentions de grands instituts nationaux, qui n'entendait pas non plus se substituer à des recherches universitaires à plus long terme, avait avant tout pour objectif de recueillir des ressentis sur comment le bénévolat auprès des personnes sous-main de justice est perçu par les professionnels et les personnes détenues.

De plus elle fut un excellent outil de communication afin de permettre de meilleures relations, ou d'en initier même, parfois, avec l'administration pénitentiaire. Si les professionnels des

¹ pour rappel, nous entendons par bénévolat « pour », un bénévolat exercé auprès de personnes ou de structures par des bénévoles ou une association, et un bénévolat « par » , un engagement bénévole initié, proposé, par des personnes faisant elle-même l'objet d'une action bénévole.

études statistiques peuvent estimer que ces retours sont faibles, voir peu significatifs, ils n'en sont pas moins des témoins d'une communication établie entre une administration que l'on considère trop souvent fermée, et ils attestent alors pour tous ceux qui se sont investis dans les réponses, d'une ouverture des plus significatives sur leur métier ou sur leur vécu, ainsi que de l'intérêt porté auprès du bénévolat.

Rappelons l'aspect empirique de cette enquête, dont les biais dus aux échantillons restreints qui ont été collectés constituent des risques d'autant plus importants que l'on rentre dans le détail des types d'établissements, des comparaisons hommes/femmes, des personnels pénitentiaires, etc. La plus grande prudence s'impose donc quant aux interprétations qui pourraient en être tirées...

II. Retour de l'étude par région et par établissement, perspectives et remerciements

Il s'agit ici, en présentant les données collectées auprès des établissements pénitentiaires, de remercier tous les contributeurs et en particulier les personnels de l'Administration Pénitentiaire qui ont permis cette étude et les responsables associatifs qui l'ont accompagnée.

A de nombreuses reprises des relations ont été initiées, ouvrant des possibilités de collaborations afin de mieux sensibiliser les personnels pénitentiaires et les personnes détenues à ce levier d'insertion que constitue le bénévolat.

Faire des synthèses et comparaisons par établissement ou région ne nous paraissent pas significatif, tant la diversité des établissements et des conditions dans lesquelles nous avons pu collecter les questionnaires et compte-rendu d'entretien est grande.

Les données sont cependant disponibles établissement par établissement et nous pourrions les communiquer aux chefs d'établissements, à leur demande.
Tout d'abord tous nos remerciements à la Direction de l'Administration Pénitentiaire et en particulier à Madame Catherine Porceddu qui a rendu possible notre intervention auprès des établissements pénitentiaires et des DSPIPS.

Merci aux représentants des associations constituant le Comité de pilotage qui accompagne la démarche de Bénévolat et Parcours Pénal coordonnée par France Bénévolat : Maurice Guernalec de AGIRabcd, Yves Racovsky de ANVP, Hervé Romieux du CLIP, Dominique Briere de ECTI, Jean-Claude Richard de Farapej, Jean Cael du Secours Catholique, Geneviève Paul-Cavallier de UFRAMA, Adrien Maret, maître de conférence à l'université Paris Ouest et Bernard Petitgas, Docteur en sociologie.

Merci aussi aux responsables, bénévoles et salariés de France Bénévolat qui soutiennent ce programme tant par leurs apports intellectuels que matériels.

DIR Lyon

Merci à la DIR de Lyon et en particulier à Madame Maryline Bruchon Chef du DPIP

- **Maison d'arrêt de Chambéry - 73**
Accueil positif de l'administration, du GAP et de l'ASDAS (merci en particulier à Laureline Bucher).
Il n'a pas été possible de mettre en œuvre la démarche d'enquête, l'établissement devant gérer à cette période un contexte local compliqué.
La collaboration en matière de promotion du bénévolat est ouverte.
- **Maison d'arrêt de Lyon Corbas - 69**
26 questionnaires de personnes détenues et 3 questionnaires de surveillants ont été reçus.
Merci à Monsieur Feynard, Chef de l'établissement, à Monsieur Theoleyre DSPIP du Rhône et à Marc Jeanson responsable local de ANVP.
- **L'EPM de Lyon Meyzieux** n'a pas pu être concerné pour des raisons associatives n'incombant pas à l'AP.

- **Centre pénitentiaire de Riom - 63**
 26 questionnaires de personnes détenues, 1 questionnaire d'un surveillant, 1 questionnaire du chef d'établissement et un questionnaire de la DSPIP du 63 ont été reçus.
 La possibilité d'une collaboration avec l'AP pour promouvoir le bénévolat auprès des personnes sous main de justice est ouverte. Des contacts avec l'association Avenir pourront également s'avérer utiles. A noter que les personnes détenues concernées par l'expérimentation « Respect » s'en montrent satisfaites et même fières.
 Merci à Monsieur Moyon, Chef de l'établissement et à Madame Grand DSPIP du Puy de Dôme. Merci à Serge Bouenou et Alain Bardot de France Bénévolat 63 ainsi qu'aux bénévoles de l'Association d'accueil des familles, et de l'ANVP.
- **Centre de détention de Roanne - 42**
 67 questionnaires de personnes détenues, 8 questionnaires de surveillants et 1 questionnaire du chef d'établissement ont été reçus et 11 entretiens ont été conduits avec des personnes détenues.
 L'équipe locale de France Bénévolat est identifiée et questionnée par les CPIPs lorsque des personnes détenues manifestent l'envie de faire du bénévolat lors de permissions de sorties ou pour préparer leur sortie.
 Merci à Monsieur Boyer, Chef de l'établissement et à son adjointe Madame Bastide ainsi qu'à Christine Looten du Secours Catholique, Jean-Luc Thomas d'ANVP / LPES et aux bénévoles ANVP/LPES qui ont contribué aux entretiens.
- Le **Centre Pénitentiaire de Saint Quentin Falavier - 38** n'a pas pu être concerné pour des raisons associatives n'incombant pas à l'AP.
- **Centre Pénitentiaire de Valence - 26**
 30 questionnaires de personnes détenues, 5 questionnaires de surveillants et 1 questionnaire du chef d'établissement ont été reçus.
 Merci à Monsieur July, Chef de l'établissement, ainsi qu'à Madame Gardette et à Monsieur Leneveu DSPIP de la Drôme . Merci aussi à Claude Aleonard responsable local de ECTI, à Alain Schvob de France Bénévolat et aux bénévoles de l'association Passerelles.

DIR Paris

Merci à la DIR de Paris et en particulier à Madame Rossi et Monsieur Benhamouche.
 Merci aussi à Patrick Grandperret, délégué régional de France Bénévolat Ile de France.

- Le **Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy - 78** n'a pas pu être concerné pour des raisons associatives n'incombant pas à l'AP.
- **L'établissement Quartier de Semi-Liberté de Corbeil - 91**
 10 questionnaires de personnes détenues et 1 questionnaire du chef d'établissement ont été reçus.
 Merci à Monsieur Viraye, Chef de l'établissement, ainsi qu'à Nadia Vedeau et Bahria Oujibou de France Bénévolat 91.
- Le **Centre de Détention de Melun – 77** n'a pas pu être concerné pour des raisons associatives n'incombant pas à l'AP.
- **Maison Centrale de Poissy – 78**
 Un questionnaire a été retourné, et 7 entretiens ont été conduits.
 Merci à Madame Hazet, Chef de l'établissement, ainsi qu'à Mesdames Lamouche et Ziade du Secours Catholique, et Alain Fautrel de France Bénévolat 78.
- **Etablissement pour Mineurs de Porcheville – 78**
 Une synthèse des 6 questionnaires reçus de surveillants, des 6 entretiens (en 2 groupes de 3) avec des jeunes détenus et d'un entretien avec la directrice de l'établissement est joint en Annexe 1.
 Une poursuite de cette sensibilisation au bénévolat pour les jeunes en EPM est envisagée.

Merci à Madame Jaffré, Chef de l'établissement ainsi qu'à Guy Lessertois et Michel Viala du Secours Catholique et Patrick Grandperret de France Bénévolat Ile de France.

- **Maison d'arrêt des Femmes de Versailles - 78**

8 questionnaires de personnes détenues et 10 remplis par des surveillants ont été reçus.

Merci à Monsieur Kamal Abdelli Chef d'établissement, à Madame Deloze son adjointe, ainsi qu'à Madame Pruvost. Merci aussi à Florance Landois présidente de la Halte Saint Vincent (réseau Uframa)

- **Maison d'arrêt de Villepinte – 93**

Bien que ne faisant pas partie du panel initial des établissements d'Île de France, une relation a été initiée avec les responsables de l'AP de Villepinte, dans le cadre du module « Respect » en expérimentation dans cet établissement. Une possibilité de collaboration pour promouvoir le bénévolat en tant qu'outil d'insertion est ouverte. Merci aux responsables de cet établissement et à Patrick Grandperret, Délégué Régional France Bénévolat Ile de France.

DIR Rennes

Merci à la DIR de Rennes et en particulier à Monsieur Ben Ghaffar Chef du DPIPFR à la DISP de Rennes.

- **Maison d'Arrêt de Brest - 29**

30 questionnaires de personnes détenues en quartier Respecto ont été reçus, des entretiens très encourageants ont été conduits avec la directrice de l'établissement en vue de promouvoir le bénévolat en tant qu'outil d'insertion à l'occasion de rencontres trimestrielles avec des personnes détenues avant leur libération.

Merci à Madame Pech, Chef de l'établissement ainsi qu'à Mesdames Delort et Houart de France Bénévolat Brest.

- **Le Centre Pénitentiaire de Nantes – 44** n'a pas pu être concerné pour des raisons associatives n'incombant pas à l'AP.

- **Le Centre Pénitentiaire pour Femmes de Rennes- 35** n'a pas pu être concerné pour des raisons associatives n'incombant pas à l'AP.

Merci à Jacky Blanchet et Maurice Guernalec de AGIRabcd qui auraient aimé pouvoir s'impliquer davantage.

- **Centre de Détention de Val de Rueil – 27**

Les questionnaires n'ont pas pu être diffusés mais des entretiens sont prévus avec les responsables de l'établissement pour examiner les conditions d'une promotion du bénévolat.

Merci à Monsieur Breton, Chef de l'établissement ainsi qu'à Denis Grandjacques de France Bénévolat 27.

- **Maison d'Arrêt de Vannes – 56**

5 entretiens ont pu être conduits dont les comptes-rendus se trouvent en Annexe 2.

Merci à Monsieur Rideau, Chef de l'établissement et à Monsieur Royer DSPIP du Morbihan.

Merci aussi à Jeanne Ferchaud du CLIP, à Dominique Danguy des Déserts du Secours Catholique et à François Coindreau, délégué régional de France Bénévolat Bretagne.

III. Quelques constats en forme de résumé

Le rôle des bénévoles associatifs est perçu de manière très positive, tant par les personnes détenues que par les personnels de l'Administration Pénitentiaire (*surveillants et direction*).

Les associations sont identifiées comme assurant :

- 50% des aides matérielles et financières,
- 47% des formations,
- 40% des activités culturelles,
- 37% des activités jeux et sports,
- 25% des accompagnements à la recherche de logement,
- 15% des accompagnements à la recherche d'emploi,
- 15% des accompagnements à la préparation à la sortie.

Plus la durée de peine restante est longue, moins les personnes détenues s'investissent dans les activités associatives. Importante en Maison d'Arrêt, la participation aux activités associatives se réduit en Centre de Détention et se réduit encore en Maison Centrale.

Comme déjà observé dans la phase 1 de notre étude, **il existe une grande confusion entre les activités apportées par les associations (via des intervenants rémunérés ou bénévoles) et celles apportées par des institutions publiques externes.** La problématique de la bonne répartition entre ces différents types d'intervention, au-delà de leur identification par les bénéficiaires, interroge le fonctionnement de l'administration pénitentiaire, jusque dans le personnel de surveillance.

Ainsi, une surveillante déclare :

« Les actions bénévoles ne doivent pas palier à des manques de l'administration mais avoir une action complémentaire. Au niveau des actions culturelles par exemple, les interventions rémunérées devraient rester la forme principale. Les personnes détenues doivent pouvoir accéder à des contenus professionnels de qualité, comme à l'extérieur. Associatif ne veut pas forcément dire bénévole, d'où certaines confusions...»

L'expertise, la formation, la naïveté, l'âge des bénévoles sont parfois aussi questionnés par le personnel.

Une autre surveillante :

« Les actions bénévoles pour certaines activités comme le tricot sont plus de l'occupationnel que de la réinsertion, c'est bien sûr utile, mais parfois le commérage engendre des tensions en détention. Les bénévoles s'inventent Assistante sociale ou bien psychologue. Les bénévoles, comme certains intervenants sont souvent très naïfs sur les questions de

sécurité. Il faudrait pouvoir former et/ou au moins informer tous types d'intervenants en détention. ²»

Le volume des activités proposées peut parfois être considéré insuffisant, mais parfois aussi être jugé excessif... :

Une surveillante dans un quartier femmes :

« Je pense, surtout pour de petites structures comme Versailles que la multiplicité des activités est néfaste. Les détenues s'inscrivent à tout mais ne participent pas vraiment à grand-chose (concurrence entre les activités, même créneaux horaires) ; Elles ne sont pas constantes dans leurs choix, sont souvent peu motivées, quel que soit le domaine d'activité (Éducation Nationale, yoga, tricot, sophrologie, bibliothèque, formation, couture, ...). En bref, trop d'activités nuit aux activités.»³

Les femmes ont accès à environ 50 % d'activités de plus que les hommes et les pratiquent dans les mêmes proportions (donc plus que les hommes).

Même si l'entraide en détention, notamment entre détenus, sous forme bénévole et sans intérêts en contrepartie, est régulièrement observée par les surveillants, et plus encore par les détenus eux-mêmes, le bénévolat « par » (un bénévolat qui serait initié par eux), n'est pas perçu comme un outil d'insertion de la part de tous.

Bien qu'embryonnaire, la prise de conscience du **bénévolat comme puissant levier d'insertion est sous-jacente**. Il semble alors possible de s'appuyer sur cette très forte sympathie et même cette appétence envers le bénévolat, pour montrer qu'il peut constituer une finalité ou **une étape sur le chemin de la resocialisation, du travail**, etc... Le renforcement de cette sensibilisation se justifierait à l'intérieur des établissements pénitentiaires, et plus encore en milieu ouvert (par exemple dans le cadre de la justice restaurative et des Cercles de Soutien et de Responsabilité – CSR).

² Rappelons que de telles informations, quand bien même elles sont insuffisantes, sont dispensées dans la plupart des établissements auprès des bénévoles.

³ Réflexion assez classique, d'agents qui, rappelons-le, doivent fournir un surcroît de travail au regard de ce nombre d'activités. Pour autant, Bernard Petitgas, dans son travail de recherche sur le bénévolat nomme cette pluralité d'offres : « un bouquet social » il valorise la socialisation des détenus en ce sens qu'il permet une multitude d'interactions avec des personnes de l'extérieur.

IV. Synthèse nationale des résultats des données par profil des personnes questionnées

1) PERSONNES DETENUES

Rappel : selon analyse des 170 questionnaires de personnes détenues retournés et des réponses exprimées

- **Age moyen** : 41 ans, mini : 18 ans maxi : 76 ans
- **Détenu dans cet établissement** :
moyenne 15 mois, minimum : 1 mois, maximum : 96 mois soit 8 ans
- **Durée de peine restante** :
moyenne 40 mois, minimum : 1 mois, maximum : 228 mois soit 19 ans
- **Nombre d'activités associatives proposées** : moyenne 5, minimum : 0, maximum : 20
- **Nombre d'activités associatives participées / semaine** :
moyenne 2, minimum : 0, maximum : 12
- **Nombre de bénévoles rencontrés / semaine** :
moyenne : 2,5 minimum : 0, maximum : 12

Formation

- 41% disent bénéficier d'une formation.
- 47% de ces formations sont identifiées comme assurées par des associations (dont CLIP qui est cité à hauteur de 35% des formations associatives et Auxilia à 26%).
Hors associations, sont cités : Gepsa, Greta, RLE, AFPA, ...

Emploi

- 27% disent bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'emploi.
- 15% de ces accompagnements sont identifiés comme assurés par des associations (dont GREP, Faire, Idées Interim).
Hors associations, sont cités : Pole Emploi (très majoritairement), Mission Locale et Gepsa

Logement

- 11% disent bénéficier d'un accompagnement à la recherche de logements.
- 25% de ces accompagnements sont identifiés comme assurés par des associations (dont Tempo, Le Mas, Avenir, Idées Interim,...).
Hors associations, sont cités : SPIP, Mission Locale et Gepsa

Administratif et Juridique

20% disent bénéficier d'un accompagnement administratif et juridique. Un seul exemple est identifié comme assuré par une association : Avenir à Riom

Hors associations, sont cités : SPIP, le Greffe, le Défenseur des droits et les avocats

Préparation à la sortie

- 23% disent bénéficier d'un accompagnement à la préparation à la sortie.
 - 15% de ces accompagnements sont identifiés comme assurés par des associations (dont Tempo, ECTI, Solid'action, GREP, Secours Catholique, Rimbaud, Companio, Avenir,...).
- Hors associations, sont cités : SPIP, Mission Locale et Gepso

Recherche de bénévolat

0 réponse ! Tout reste à faire pour promouvoir ce type de bénévolat à l'intérieur des établissements pénitentiaires.

Il sera précisé plus loin comment l'entraide interne, qui ne s'appelle pas « bénévolat », est importante et que l'intérêt pour une pratique du bénévolat un peu plus formalisé en interne est significatif tandis que l'envie d'engagement bénévole associatif après la détention est également important ...

Aide matérielle et financière

- 18% disent bénéficier d'une aide matérielle ou financière.
 - 50% de ces aides sont identifiées comme assurées par des associations (principalement Croix Rouge et Secours Catholique pour des vêtements et des bourses d'étude).
- Hors associations, sont cités : SPIP et AP au titre de l'« indigence ».

Aide spirituelle

Bien que ne relevant pas d'un statut associatif mais d'un statut spécifique, les aumôniers sont perçus comme bénévoles.

- 48% des personnes disent bénéficier d'un soutien spirituel. Parmi les cultes cités, les pourcentages sont les suivants : catholique : 55%, protestant : 24%, musulman : 15%, bouddhiste : 7%, israélite et témoins de Jéhovah ne sont pas cités.

Jeux et sports

La question ne distinguant pas les jeux des sports

- 63% disent pratiquer des jeux ou des sports. –37% de ces activités, et surtout les jeux de société et échecs sont identifiés comme assurés par des associations (principalement Secours Catholique).

Hors associations, sont cités : La salle de musculation, le service des sports AP, les activités SPIP

Culturel

La distinction entre activités sportives, les jeux et les pratiques culturelles a été volontairement arbitraire et s'appuie sur celle traditionnelle, en détention, à savoir les pratiques physiques et les pratiques intellectuelles de loisirs.

- 60% disent bénéficier d'une activité culturelle.
- 40% de ces activités sont identifiées comme assurées par des associations (dont Lire Pour En Sortir –LPES, des chorales, Trace de vie, Champs Libre, le Secours Catholique, les ASCS)

Hors associations, sont cités : les médiathèques, les activités SPIP dont les arts plastiques

Visites parloir

- 14 % disent bénéficier de rencontres au parloir grâce à ANVP, LPES et le Réseau Enfants Parents REP,
- 32% reçoivent des visites de familles et amis qui ont bénéficié des associations d'accueil (du réseau Uframa ou non)

Colis de fin d'année

- 23 % disent bénéficier de colis de fin d'année.
- 43% de ces colis sont offerts par la Croix Rouge, le Secours Catholique, les GLCP, les aumôniers. Le reste étant offert par les familles et amis.

Bénéfices selon vous du bénévolat associatif (détenus(e))

- 73% : Permet de nous occuper
- 67% : Participe à l'apaisement de la détention
- 55% : Lien principal avec le monde extérieur
- 52% : Contribue à la préparation à la réinsertion
- 46% : Contribue à une meilleure image des personnes détenues dans la société
- 41% : Exemple de gratuité
- 38% : Rend des services qui ne font pas partie des missions AP

Perception des relations personnes détenues / bénévoles

- Aimable : 72%
- Cordiale : 42%
- Neutre : 11%
- Conflictuelle : 1%
- Ne se prononcent pas : 5%

Perception des relations bénévoles / personnel AP

- Aimable : 36%
- Cordiale : 40%
- Neutre : 21%
- Conflictuelle : 6%
- Ne se prononcent pas : 20%

En comparant ces deux questions, on constate une grande prudence dans la manière de qualifier les relations entre les bénévoles et l'administration pénitentiaire de la part des détenus. Cela est dû, en premier lieu, à une méconnaissance de ses relations de leur part, sauf retour ponctuel des bénévoles et à cette confusion souvent constatée de la difficulté d'identifier les bénévoles des professionnels qui interviennent en détention...

Perception personnelle des bénévoles

- Positive : 86%
- Neutre : 9%
- Négative : 0%
- Ne se prononcent pas : 7%

Cette perception très positive des bénévoles par les détenus atteste non seulement de la reconnaissance envers eux, mais aussi de leur utilité sociale indispensable dans un tel lieu de confinement. C'est la rencontre de l'autre, une forme d'altérité différente de celles avec les autres détenus ou du personnel encadrant qui enrichit alors les détenus et leur redonne une valeur et une estime sociale (Cf. remarques de l'étude action phase 1).

Ainsi, cette personne détenue depuis 72 mois, libérable dans 96 mois :

« Les bénévoles nous permettent une certaine sociabilité, un regard sur la société, ainsi qu'une bouffée d'oxygène, car pouvoir partager avec des gens hors monde pénitentiaire permet de ne pas trop régresser. De plus ils permettent aussi de découvrir de nouvelles possibilités, d'appréhender son temps de détention de façon plus intelligente et d'offrir une réinsertion moins hypocrite »

Ou cet autre témoignage d'un homme en détention depuis 13 mois, libérable dans 7 mois :

« Le fait que des personnes extérieures que l'on ne connaît pas se donnent la peine de venir dans ce lieu clos pour nous apporter un soutien et une aide nous redonne de l'importance et de la confiance et permet d'avoir une vue plus positive sur l'avenir et nous permet de savoir que tout n'est pas fini et qu'il est toujours possible de tout changer et d'avoir un futur positif »

Ou aussi cette personne détenue depuis 24 mois, libérable dans 2 mois :

« Les bénévoles : un visage humain et compréhensif. Sans distinction de couleur, de race ou de religions »

Et plus encore, cette énumération, de cet homme détenu depuis 84 mois, libérable dans 18 mois :

« Surtout qu'on ne les considère pas [les bénévoles] comme des intrus mais une aide favorable. Remplace des visites absentes. Donne un rythme au quotidien et aux semaines, ainsi qu'aux vacances où l'on n'est pas oublié. Belle présence et petits cadeaux aux fêtes ainsi que des goûters bien achalandés, festifs et amicaux. Avec la pénitencière, essayent de proposer des avis, souhaits et tout changement qui peut illuminer un peu le terme de la vie carcérale. Patience avec les personnes étrangères qui ont des craintes ou peu de vie sociale. Regards positifs, soins corporels (coiffure, soins esthétiques), qui nous poussent vers le futur et redonnent une confiance à la personne « oubliée, désorientée » »

Bénévolat « par » des personnes sous main de justice

Observé en détention (par des détenus) : **53%**

- Entraide essentiellement informelle : écrivain public, cantine, cours, conseils pratiques, soutien moral.
- Quelques témoignages tempèrent cette bonne impression car ces entraides ne sont pas toujours vraiment gratuites et peuvent générer des dettes pouvant dégénérer en violence. Tout cela s'inscrit dans des relations beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît où sont mélangés précisément la prédation, les rapports de force, la générosité et l'entraide.⁴...

Bénévolat pratiqué ou envisagé en détention : 41%

- On perçoit beaucoup de bonne volonté et d'attente de propositions structurées, au-delà de l'entraide ci-dessus. Exemples : Les codétenus de soutien, les bouchons, des cours de langues, enseignements de base, comptabilité, couture, cuisine...

Bénévolat envisagé après la détention : 58 %

- Hormis ceux qui devront travailler, l'envie de participer utilement à la vie associative après la détention est forte en particulier vers les grandes associations caritatives : Restos du Cœur, Emmaus, Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire, mais aussi SPA, Chasse/pêche...

⁴ Voir à ce sujet les travaux de Bernard Petitgas sur le bénévolat en détention ainsi que le don et des échanges.

1) Petitgas Bernard, *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante*, Thèse de Sociologie, Université Caen Normandie - CERReV, Caen, 2017.

2) Petitgas Bernard, « Ce qui se donne en prison. Relations et socialisations en institution totalisante », Revue du MAUSS, 47, Premier semestre 2016, p. 184-194.

2) SURVEILLANTS PENITENTIAIRES

Rappel : 39 questionnaires provenant du personnel pénitentiaire nous ont été retourné (18 femmes, 21 hommes)

Nous rappelons dès lors que ces retours modestes ne sauraient constituer une base statistique de travail mais qu'ils orientent néanmoins les problématiques qui sont les nôtres et qui consistent à savoir comment est perçu par le personnel pénitentiaire le bénévolat auprès des personnes sous-main de justice ou celui qui pourrait être initié par les détenus.

▪ **Nombre d'activités associatives proposées**

Au regard des maigres retours, nous constatons tout de même, une méconnaissance du nombre exact, ou estimé des activités associatives proposées auprès des détenus dans leur établissement par le personnel pénitentiaire.

Plus intéressant encore, même avec cette imprécision, plusieurs témoignages de surveillants et surveillantes montrent qu'ils estiment qu'il y a trop d'activités. Nous avons déjà noté cela précédemment et indiquer que le surcroît de travail que cela occasionne était une des raisons de cette estimation.

▪ **Nombre de bénévoles rencontrés / semaine :**

moyenne : 24 minimum : 5, maximum : 50

Les surveillants ont la possibilité de rencontrer les bénévoles de deux façons:

- ils les croisent d'une manière assez informelle, dans le cadre de leur fonction d'assurer la gestion des flux humains au sein de l'établissement, et dans ce cas ils ont la tâche ingrate de valider leur passage à travers les différents sas avec très peu d'échanges humains réels.
- ou bien, ils parviennent à établir avec eux, ne serait-ce qu'un instant, des échanges verbaux informels et sympathiques qui assurent la qualité des relations et la nécessaire communication qui convient à la bonne marche de l'activité bénévole. (Rappelons ainsi que ce sont les surveillants qui ouvrent la porte des détenus pour les laisser aller en activité, ou qui peuvent aussi intervenir en cas de problème de sécurité auprès des bénévoles).

Notons enfin, que nombre de surveillants ne font pas non plus la différence entre des professionnels rémunérés pour intervenir dans différentes activités en détention, et celle menée par les bénévoles. Ce n'est qu'avec le temps, et la fréquence des échanges que la distinction s'opère.

Connaissance des formations bénévoles

- 67% disent que des formations sont dispensées.
43% de ces formations sont identifiées comme assurées par des associations (dont CLIP, Auxilia, GREP et parfois Genepi),
Hors associations, sont cités : Gepsa, Greta, RLE, Mission locale ...

Parce qu'il gère les déplacements des détenus, le personnel de surveillance connaît bien l'établissement et sait donc que des formations sont proposées aux détenus. Toutefois, ces formations, si elles sont identifiées en fonction des acronymes des associations qui peuvent intervenir, ne sont pas bien connues de la part des surveillants. Les missions et les rôles ne sont pas très bien définis et c'est une des causes (ou conséquence ?) du fait que les bénévoles sont parfois confondus avec des professionnels de la société civile intervenant en détention.

Emploi

- 77% disent que des services d'accompagnement à la recherche d'emploi sont proposés aux détenus.
- 23% de ces accompagnements sont identifiés comme assurés par des associations (dont ECTI, GREP , Faire).

Hors associations, sont cités : Pole Emploi (très majoritairement), et Mission Locale

Il est intéressant de noter que malgré cette imprécision à propos du rôle des bénévoles et de leur statut, il leur est reconnu que leur intervention est vraiment large en termes de propositions et qu'elle concerne aussi l'emploi.

Logement

- 43% disent que des services d'accompagnement à la recherche de logements sont proposés.
- 53% de ces accompagnements sont identifiés comme assurés par des associations (dont Tempo, Soleillet, Le Mas, Vers l'Avenir, Faire...).

Administratif et Juridique

- 49% disent que des services d'accompagnement administratif et juridique sont proposés.
- 32% de ces accompagnements sont identifiés comme assurés par des associations (dont Cimade et CIDFF à Versailles)

Hors associations, sont cités : l'écrivain public, le SPIP, le Greffe, le Point d'Accès au Droit et le Défenseur des droits

Préparation à la sortie

- 51% disent que des services d'accompagnement à la préparation à la sortie sont proposés.
- 40% de ces accompagnements sont identifiés comme assurés par des associations (dont ANVP, Faire, Soleillet, Aides Sida Parole, Tempo, Genepi et GLCP).

Hors associations, sont cités : SPIP, Mission Locale et SIAO

Ici encore, le rôle social d'accompagnement à la réinsertion est reconnu aux structures bénévoles par le personnel pénitentiaire, quand bien même ce rôle est confus et n'est pas toujours très bien identifié parmi la multitude d'autres acteurs qui interviennent en ce sens, notamment les professionnels.

Recherche de bénévolat : (Actions initiés / pratiquées par les détenus et connues des surveillants) : 0 réponse ! Tout reste à faire pour promouvoir ce type de bénévolat à l'intérieur des établissements pénitentiaires.

Remarque : Pour la majorité des surveillants, le bénévolat par les personnes détenues n'est pas perçu comme un levier pouvant contribuer à l'insertion.

Aide matérielle et financière

- 64% disent que des services d'aide matérielle ou financière sont proposés.
- 92% de ces aides sont identifiées comme assurées par des associations (principalement Croix Rouge et Secours Catholique, mais aussi Petits Frères des Pauvres, Emmaüs et Entraide protestante).

Hors associations, seule la MDPH est citée.

L'apport financier et matériel auprès des détenus par le secteur associatif est donc bien connu du personnel pénitentiaire. Pour beaucoup, il s'agit même des principaux pourvoyeurs d'aide en la matière.

Spirituel

Bien que ne relevant pas d'un statut associatif mais d'un statut spécifique, les aumôniers sont perçus comme bénévoles.

- 85% des surveillants disent que des services spirituels sont proposés. Parmi les cultes cités, les pourcentages sont les suivants : catholique : 30%, protestant : 19%, musulman : 27%, israélite : 8%, Témoins de Jéhovah : 15%, bouddhiste n'est pas cité.

Jeux et sports

- 56% des répondants disent que des services jeux/sports sont proposés. La question ne distinguant pas les jeux des sports, l'analyse n'est pas facile ... :
- 50% sont perçus comme assuré par des associations, en particulier le Secours Catholique pour les jeux, mais aussi SIEL Bleu, Sports pour tous, une association de boxe.

Hors associations, c'est le service des sports AP qui gère les activités sportives.

Culturel

- 54% des surveillant(e)s ayant répondu reconnaissent que des activités culturelles sont proposées.
- 52% de ces activités sont identifiées comme assurées par des associations (dont Lire Pour En Sortir –LPES, Passerelle, le Secours Catholique, les ASCS).

Hors associations, sont cités : les médiathèques, les activités SPIP.

Visites parloir

- 69 % mentionnent les rencontres au parloir très majoritairement assurées par ANVP, mais aussi le Réseau Enfants Parents REP et Halte Saint Vincent.
- Les associations d'accueil des familles ne sont mentionnées que par 13 %.

Le rôle majeur d'ANVP est perçu de manière significative par les surveillants qui en connaissent, notamment, les effets concrets sur des détenus isolés et les effets pacificateurs et régulateurs que cela entraîne chez eux.

Colis de fin d'année

- 49% mentionnent l'existence de colis de fin d'année. Tous étant offerts par la Croix Rouge, le Secours Catholique, les GLCP, les aumôniers.

Bénéfices du bénévolat associatif selon le personnel ayant répondu à l'enquête

- 90% : Lien principal avec l'extérieur
- 59% : Rendent des services qui ne font pas partie des missions de l'AP 59% : contribue à la réinsertion
- 49% : Participe à l'apaisement de la détention
- 28% : Exemple de gratuité
- 8% : Occupationnel
- 5% : Contribue à une meilleure image des personnes détenues

Contraintes du bénévolat associatif ressenti et exprimé dans les retours par le personnel de surveillance

- 56 % : Surplus de mouvements
- 46% : Facteur de risque supplémentaire
- 46% : Manipulation des bénévoles par les personnes détenues
- 18% : Image extérieure de l'AP négative
- 10% : Témoins contestataires

Ainsi un surveillant :

« Pour que les bénévoles « travaillent » en toute sécurité, on est obligé de leur apporter de l'attention mais le nombre des surveillants n'augmente pas »

Ou un autre :

« Il y a beaucoup trop de bénévoles... Beaucoup trop de mouvements entraînent une suractivité et beaucoup de détenus se promenant ... Les listes ne sont pas suivies car beaucoup de détenus sont sur plusieurs listes au même moment ... Les associations sont les bienvenues mais beaucoup ne font pas attention aux listes. Cela nous engendre beaucoup de mouvements donc de l'insécurité supplémentaire. Il faudrait mieux encadrer les mouvements des détenus... »

Ce commentaire, aussi :

« Beaucoup d'intervenants sont âgés, voire très âgés. Plusieurs ont des problèmes physiques non négligeables (prothèses, difficultés de motricité ...). Cela n'a-t-il pas un impact pour leur sécurité ? »⁵

Un autre surveillant pense, lui, qu'au sein des bénévoles il y a : « des intervenants trop jeunes et influençables »

Remarque : il est intéressant d'observer combien, dans les réponses du personnel de surveillance, transparaît tout autant une méconnaissance des interactions concrètes qui s'exercent entre les détenus et les bénévoles qu'une légitime inquiétude pour la sécurité des personnes qui interviennent en détention. Plus précisément on peut supposer que cette inquiétude est une transposition des conditions anxieuses et sécuritaires du travail que le personnel éprouve à tout instant et la difficulté qui est alors la sienne d'appréhender que d'autres relations sont possibles avec les détenus et que les bénévoles s'inscrivent précisément dans cette alternative relationnelle pacifiée.

Perception des relations avec les bénévoles (77% en côtoient)

- Aimable : 26 %
- Cordiale : 36%
- Neutre : 31%
- Conflictuelle : 0% (versus 1%)

Ces chiffres confirment nos précédents commentaires de la phase 1 de l'étude qui abordait, entre autres, les bonnes relations entre le personnel de surveillance et les bénévoles telles que perçues par les bénévoles.

Perception des relations bénévoles / personnel AP

- Aimable : 4% Cordiale : 56%
- Neutre : 33% Conflictuelle : 3%

Bénévolat « par » des personnes sous main de justice

- 44% du personnel observent une entraide essentiellement informelle : écrivain public, cantine, cours, conseils pratiques, soutien moral.

De la même manière que les personnes détenues, quelques témoignages soulignent le risque de pressions liées à ces services rendus, et à la lourde ambiguïté en termes de rapports de force et d'insécurité qu'ils peuvent engendrer.

⁵ Cette interrogation dénote un fait que ce surveillant ne connaît pas : la quasi inexistence d'agression envers les bénévoles qui interviennent en détention. De nombreux travaux et d'étude sociologique sur la détention déjà présentée dans l'étude action de la phase 1 illustre cet aspect pacificateur et calme des interactions entre les détenus et les bénévoles. Si des agressions ont été constatées, elles sont extrêmement rares et l'âge des bénévoles n'y est pour rien.

3) DIRIGEANTS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Rappel : 6 dirigeants en milieu fermé et un seul SPIP en milieu ouvert ont répondu à notre enquête. Ce qui en résulte doit être à prendre sous l'ordre de témoignages ponctuels et de thématiques pertinentes concernant nos préoccupations à propos du bénévolat et de sa valorisation à l'intérieur des lieux de privation de liberté.

- **A Roanne, près de 100 bénévoles interviennent.**
- **La contribution à la réinsertion et à l'apaisement de la détention sont les avantages unanimes du bénévolat.**
- **La présence des bénévoles est perçue comme unanimement « positive » et les relations avec l'AP « cordiales »**
- **Deux témoignages de directeurs repositionnent bien le rôle complémentaire du bénévolat dans le cadre de la loi pénitentiaire et de la mission de l'administration pénitentiaire :**

« L'importance de l'article 2 de la loi pénitentiaire : le Service Public Pénitentiaire « contribue à ». Il n'est donc pas seul ... ses missions sont partagées, même si l'Administration Pénitentiaire pilote pour mettre de la cohérence et de l'efficacité. »

« Au-delà de l'apport « air extérieur » classiquement associé à la présence des bénévoles, je souhaite insister sur le positionnement que doivent adopter ces derniers. En effet si leurs motivations sont, par définition, personnelles, elles doivent aussi s'inscrire, de manière engagée, dans les missions du service public pénitentiaire. Leur action, si elle n'est que personnelle va rapidement se confronter à diverses réalités parfois violentes ou pénibles. L'administration doit donc proposer une expression de besoins claire et s'assurer régulièrement du partage des attentes de chacun et mesurer le niveau de satisfaction ainsi obtenu. »

L'unique contribution d'un DSPIP met en lumière un point extrêmement faible de cette enquête puisque nous avons échoué à motiver les DSPIPs et CPIPS, malgré des bienveillances de principe affichées lors de diverses rencontres. Il met sans doute aussi en lumière la faible disponibilité de ces personnels dont les priorités n'incluent pas le renforcement des relations avec les associations.

V. Retour des personnes détenues

hommes - femmes

Population consultée : hommes 2150 (88%), femmes 300 (12%)

(Rappelons qu'au niveau national la population carcérale est de 96 % hommes et 4 % femmes)

Femmes : 46 réponses, soit 27% des réponses et 15% des femmes consultées

Compte tenu de ce faible nombre les pourcentages ne sont pas très significatifs et en particulier les plus petits chiffres qui ne représentent que quelques personnes ... Ils donnent cependant une tendance ...

Hommes : 124 réponses soit 73% des réponses et 6% des hommes consultés

Ces pourcentages ne sont bien sûr par représentatifs de la population carcérale, mais montrent un taux de retour des questionnaires plus important chez les femmes que chez les hommes.

- **Age**
 - **Femmes** : moyen : 41 ans, minimum : 19 ans maximum : 76 ans
 - **Hommes** : moyen : 39ans, minimum : 18 ans maximum : 66 ans
- **Depuis dans cet établissement** :
 - **Femmes** : moyenne 16 mois, minimum : 1 mois, maximum : 84 mois soit 7 ans
 - **Hommes** : moyenne 16 mois, minimum : 1 mois, maximum : 96 mois soit 8 ans
- **Durée de peine restante** :
 - **Femmes** : moyenne 40mois, minimum : 1mois, maximum : 192 mois soit 16 ans
 - **Hommes** : moyenne 32 mois, minimum : 1mois, maximum :228 mois soit 19 ans
- **Nombre d'activités associatives proposées** :
 - **Femmes** : moyenne 8, minimum : 1, maximum : 20
 - **Hommes** : moyenne 5, minimum : 0, maximum : 15
- **Nombre d'activités associatives participées / semaine** :
 - **Femmes** : moyenne 2,9 ; minimum : 0, maximum : 12
 - **Hommes** : moyenne 1,8 ; minimum : 0, maximum : 8
- **Nombre de bénévoles rencontrés / semaine** :
 - **Femmes** : moyenne : 3,2 minimum : 0, maximum : 12
 - **Hommes** : moyenne : 2,2 minimum : 0, maximum : 12

Ces trois questions font apparaître que les femmes ont accès et pratiquent environ 50% de plus d'activités que les hommes.

Formation

- **Femmes** : 37% disent bénéficier d'une formation. 53% de ces formations sont identifiées comme assurées par des associations.
- **Hommes** : 42% disent bénéficier d'une formation. 49% de ces formations sont identifiées comme assurées par des associations.

Emploi

- **Femmes** : 27% disent bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'emploi. 17% de ces accompagnements sont identifiés comme assurés par des associations
- **Hommes** : 37% disent bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'emploi. 53% de ces accompagnements sont identifiés comme assurés par des associations

Ces importantes différences s'expliquent par le fait que Pole Emploi et Mission Locale sont prépondérants chez les hommes et sont peu cités chez les femmes.

Logement

- **Femmes** : 20% disent bénéficier d'un accompagnement à la recherche de logements. 44% de ces accompagnements sont identifiés comme assurés par des associations
- **Hommes** : 10% disent bénéficier d'un accompagnement à la recherche de logements. 18% de ces accompagnements sont identifiés comme assurés par des associations

L'échantillon est-il suffisamment représentatif pour en conclure que les femmes auraient une problématique logement plus importante que les hommes ?

Administratif et Juridique

- **Femmes** : 20% disent bénéficier d'un accompagnement administratif et juridique, aucune association n'intervenant.
- **Hommes** : 19% disent bénéficier d'un accompagnement administratif et juridique. Un seul exemple est identifié comme assuré par une association : Avenir à Riom

Préparation à la sortie

- **Femmes** : 24% disent bénéficier d'un accompagnement à la préparation à la sortie. 27% de ces accompagnements sont identifiés comme assurés par des associations (dont Rimbaud, Companio, Avenir...).
- **Hommes** : 24% disent bénéficier d'un accompagnement à la préparation à la sortie. 20% de ces accompagnements sont identifiés comme assurés par des associations (dont Tempo, ECTI, Solid'action, GREP, Secours Catholique...).

Recherche de bénévolat : 0 réponse ! Tout reste à faire pour promouvoir ce type de bénévolat à l'intérieur des établissements pénitentiaires (tant pour les hommes que pour les femmes !

Aide matérielle et financière

- **Femmes** : 22% disent bénéficier d'une aide matérielle ou financière. 80% de ces aides sont identifiées comme assurées par des associations (principalement Croix Rouge et Secours Catholique pour des vêtements et des bourses d'étude).
- **Hommes** : 16% disent bénéficier d'une aide matérielle ou financière. 40% de ces aides sont identifiées comme assurées par des associations (principalement Croix Rouge et Secours Catholique pour des vêtements et des bourses d'étude).

La différence entre ces chiffres est en partie due au fait que seuls les hommes mentionnent l'aide AP au titre de l' « indigence ».

Spirituel

- **Femmes** : 59% des personnes disent bénéficier d'un soutien spirituel. Parmi les cultes cités, les pourcentages sont les suivants : catholique : 68%, protestant : 24%, musulman : 19%, les autres religions ne sont pas citées.

- **Hommes** : 44% des personnes disent bénéficier d'un soutien spirituel. Parmi les cultes cités, les pourcentages sont les suivants : catholique : 45%, protestant : 24%, musulman : 18%, bouddhiste : 12%

L'importance du soutien spirituel est encore plus fort chez les femmes que chez les hommes et encore plus chez les chrétiens.

Jeux et sports

- **Femmes** : 70% disent pratiquer des jeux ou des sports. 40% de ces activités, et surtout les jeux de société sont identifiés comme assurés par des associations (principalement Secours Catholique) tandis que les sports sont organisés au sein de l'AP.
 - **Hommes** : 59% disent pratiquer des jeux ou des sports. 37% de ces activités, et surtout les jeux de société et échecs sont identifiés comme assurés par des associations (principalement Secours Catholique) tandis que les sports sont organisés au sein de l'AP.
- Pas de différence majeure entre les hommes et les femmes.

Culturel

- **Femmes** : 70% disent bénéficier d'une activité culturelle. 40% de ces activités sont identifiées comme assurées par des associations (dont Lire Pour En Sortir –LPES, des chorales, le Secours Catholique, les ASCS).
- **Hommes**: 63% disent bénéficier d'une activité culturelle. 72% de ces activités sont identifiées comme assurées par des associations (dont Lire Pour En Sortir –LPES, des chorales, Trace de vie, Champs Libre, le Secours Catholique...).

Pas de différence majeure entre les hommes et les femmes qui disent moins que les hommes qu'elles fréquentent la médiathèque.

Visites parler

- **Femmes** : 17 % disent bénéficier de rencontres au parler grâce à ANVP et le Réseau Enfants Parents REP, tandis que 33% reçoivent des visites de familles et amis qui ont bénéficié des associations d'accueil (du réseau Uframa ou non).
- **Hommes**: 12 % disent bénéficier de rencontres au parler grâce à ANVP, LPES et le Réseau Enfants Parents REP, tandis que 31% reçoivent des visites de familles et amis qui ont bénéficié des associations d'accueil (du réseau Uframa ou non).

Sans que ce soit très significatif, il semblerait que les femmes bénéficient de plus de visites (hors familles et amis) que les hommes, ANVP et REP jouant des rôles majeurs. Les familles et amis, eux bénéficient largement des associations d'accueil (réseau Uframa ou autre).

Colis de fin d'année

- **Femmes** : 13 % disent bénéficier de colis de fin d'année exclusivement offerts par la Croix Rouge, le Secours Catholique, les GLCP, les aumôniers.
- **Hommes**: 26 % disent bénéficier de colis de fin d'année. 34% de ces colis sont offerts par la Croix Rouge, le Secours Catholique, les GLCP, les aumôniers. Le reste étant offert par les familles et amis.

Les femmes n'ayant pas mentionné les colis des proches expliquent peut-être cette différence significative ?

Bénéfices du bénévolat associatif

	F	H
Permet de nous occuper :	78%	71%
Participe à l'apaisement de la détention :	65%	68%
Lien principal avec le monde extérieur :	65%	51%
Contribue à la préparation à la réinsertion :	41%	56%
Contribue à une meilleure image de la détention dans la société :	57%	42% :
Exemple de gratuité :	54%	36%
Rend des services qui ne font pas partie des missions AP :	46%	35%

Perception des relations personnes détenues / bénévoles

	F	H
Aimable :	72%	60%
Cordiale :	48%	34%
Neutre :	22%	5%
Conflictuelle :	0%	1%
Ne se prononcent pas :	2%	6%

Perception des relations bénévoles / personnel AP

	F	H
Aimable :	39%	30%
Cordiale :	41%	34%
Neutre :	24%	16%
Conflictuelle :	9%	4%
Ne se prononcent pas :	17%	18%

En comparant ces deux questions, on constate une grande prudence dans la manière de qualifier les relations entre les bénévoles et l'administration pénitentiaire..., même si l'on sent des relations à la fois plus chaleureuses et plus tendues chez les femmes que chez les hommes...

Perception personnelle des bénévoles

	F	H
Positive :	87%	73%
Neutre :	17%	5%
Négative :	0%	0%
Ne se prononcent pas :	2%	8%

Une quasi-unanimité... encore plus marquée chez les femmes que chez les hommes

Bénévolat « par » des personnes sous main de justice

- **Bénévolat observé en détention :**

F	H
65%	48%

Entraide essentiellement informelle : écrivain public, cantine, cours, conseils pratiques, soutien moral.

- **Bénévolat pratiqué ou envisagé en détention :**

F	H
52%	37%

- **Bénévolat envisagé après la détention :**

F	H
54%	59%

L'entraide en détention semble ainsi encore plus importante entre femmes qu'entre hommes, mais l'envie de s'investir socialement une fois sorti est encore plus forte chez les hommes

VI. Synthèse des personnes détenues par type de quartier

Les nombres de contributions ne permettent de faire des comparaisons significatives que pour les Centres de détention (CD, 75 contributions) et les Maisons d'Arrêt (MA, 73 contributions).

En ce qui concerne les Maisons Centrales de Valence et Poissy (MC, 12 contributions) et le Quartier de semi-liberté de Corbeil (QSL, 10 contributions) quelques données sont indiquées, mais les nombres de contributions étant parfois très faibles, elles ont donc peu de sens statistique. On peut cependant parfois en tirer quelques tendances.

En ce qui concerne l'Etablissement Pour Mineur de Porcheville (EPM), des entretiens ont été conduits et sont plutôt l'objet de témoignages, objet d'un compte-rendu spécifique en Annexe 1.

Age (années)	CD	MA	MC	QSL
moyen :	45	35	50	40
minimum :	23	18	31	21
maximum :	76	71	74	59

Durée dans cet établissement (mois) :

	CD	MA	MC	QSL
moyenne :	21	11	24	2
minimum :	1	1	12	1
maximum :	96	60	31	6

Durée de peine restante (mois) :

	CD	MA	MC	QSL
moyenne :	39	25	140	12
minimum :	1	1	48	4
maximum :	168	192	228	36
disent ne pas savoir :	2%	45%	25%	0%

Nota : la durée maximum de 192 mois en MA est anormale et ne s'explique que par la présence de deux femmes purgeant de très longues peines à la MA de Versailles

Nombre d'activités associatives proposées :

	CD	MA	MC	QSL
moyenne :	5	6	5	1
minimum :	0	0	0	0
maximum :	20	20	10	2

Nombre d'activités associatives participées / semaine :

	CD	MA	MC	QSL
moyenne :	1,9	2,5	1,75	1
minimum :	0	0	0	0
maximum :	8	12	4	4

Nombre de bénévoles rencontrés / semaine :

	CD	MA	MC	QSL
moyenne :	3	2,2	1,7	1
minimum :	0	0	0	0
maximum :	12	12	4	4

Sous toutes réserves, compte tenu du faible nombre de contributions pour les MC et QSL, il semblerait qu'il y ait plus d'activités associatives proposées et pratiquées en MA puis en CD, puis en MC et enfin en QSL, (ce qui est bien normal pour le QSL puisque les personnes ont une activité hors de l'établissement et y passent peu de leur temps disponible).

A noter que les personnes détenues en QSL regrettent qu'il n'y ait pas d'activités associatives proposées le week-end.

Formation

	CD	MA	MC*	QSL*	* = peu significatif
disent bénéficier d'une formation :	35%	38%	67%	30%	
dont assurées par des associations :	46%	47%	25%	66%	

Emploi

	CD	MA	MC*	QSL*
disent bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'emploi :	23%	29%	10%	80%
dont assurées par des associations :	17%	9%	0%	25%

Logement

	CD	MA	MC*	QSL*
disent bénéficier d'un accompagnement à la recherche de logements :	7%	19%	0%	30%
dont assurées par des associations :	0%	40%	0%	0%

Administratif et Juridique

	CD	MA	MC*	QSL*
disent bénéficier d'un accompagnement administratifs et juridique :	11%	30%	25%	0%
dont assurées par des associations :	0%	18%	0%	0%

Préparation à la sortie

	CD	MA	MC*	QSL*
disent bénéficier d'un accompagnement à la préparation à la sortie :	24%	27%		
dont assurées par des associations :	22%	20%		

Aide matérielle et financière

	CD	MA	MC*	QSL*
disent bénéficier d'une aide matérielle ou financière :	16%	25%		
dont assurées par des associations :	25%	66%		

Spirituel

Bien que ne relevant pas d'un statut associatif mais d'un statut spécifique, les aumôniers sont perçus comme bénévoles.

	CD	MA	MC*	QSL*
disent bénéficier d'un soutien spirituel :	40%	55%	75%	20%
dont catholique :	43%	35%	33%	
protestant :	20%	15%	11%	
musulman :	3,3%	10%	33%	

Une forte adhésion aux soutiens spirituels avec une croissance en particulier pour le culte musulman de CD puis MA puis la MC de Valence

Jeux et sports

	CD	MA	MC*	QSL*
disent pratiquer des jeux ou des sports :	56%	67%	67%	50%
dont assurées par des associations :	50%	25%	50%	60%

Culturel

	CD	MA	MC*	QSL*
disent bénéficier d'une activité culturelle :	63%	63%	70%	20%
dont assurées par des associations :	57%	33%	50%	0%

Visites parloir

	CD	MA	MC*	QSL*
disent bénéficier de rencontres au parloir :	39%	46%		
dont assurées par des associations :	35%	70%		

Colis de fin d'année

	CD	MA	MC*	QSL*
disent bénéficier de colis de fin d'année :	9%	11%	16%	0%

Bénéfices du bénévolat associatif

	CD	MA	MC*	QSL*
Permet de nous occuper :	75%	73%	75%	60%
Participe à l'apaisement de la détention :	65%	71%	58%	60%
Lien principal avec le monde extérieur :	59%	48%	58%	70%
Contribue à la préparation à la réinsertion :	56%	39%	50%	20%
Meilleure image des personnes détenues :	55%	42%	25%	30%
Exemple de gratuité :	47%	40%	25%	30%
Des services qui ne font pas partie des missions AP :	39%	40%	50%	0%

Perception des relations personnes détenues / bénévoles

	CD	MA	MC*	QSL*
Aimable :	64%	68%	50%	40%
Cordiale :	41%	36%	25%	40%
Neutre :	9%	12%	0%	0%
Conflictuelle :	0%	1%	0%	0%
Ne se prononcent pas :	8%	1%	0%	1%

Perception des relations bénévoles / personnel AP

	CD	MA	MC*	QSL*
Aimable :	38%	27%	33%	20%
Cordiale :	37%	35%	25%	40%
Neutre :	13%	27%	8%	0%
Conflictuelle :	1%	10%	8%	0%
Ne se prononcent pas :	17%	16%	17%	30%

Un ressenti des relations entre les bénévoles et l'AP plus tendu en MA qu'en CD

Perception personnelle des bénévoles

	CD	MA	MC*	QSL*
Positive :	75%	82%	67%	60%
Neutre :	7%	11%	8%	0%
Négative :	0%	0%	0%	0%
Ne se prononcent pas :	8%	0%	0%	10%

On peut rapprocher ces chiffres de ceux (plus haut) de la participation aux activités dans lesquels on constate le même ordre entre MA/CD/MC. Ce que l'on peut également rapprocher de la durée de peine restante (encore plus haut) : plus la durée de peine restante est longue, moins les personnes détenues s'investissent dans les activités associatives et plus leur sympathie envers les bénévoles se distance.

De manière logique, les personnes en QSL, si elles gardent un potentiel de sympathie élevé envers les bénévoles, sont plus tournées vers la vie active, elles ont moins de temps pour fréquenter les activités et prennent plus de distance vis-à-vis des bénévoles.

Bénévolat « par » des personnes sous main de justice

	CD	MA	MC*	QSL*
Bénévolat observé en détention :	50%	52%	50%	80%
Bénévolat pratiqué ou envisagé en détention :	39%	42%	42%	50%
Bénévolat envisagé après la détention :	63 %	55%	67%	30%

Pour les personnes en QSL : « La priorité est le retour à une vie normale avec un logement et un emploi ».

En Maison Centrale, (en particulier à Poissy), la longueur des peines ne permet souvent même pas d'envisager le temps de la réinsertion et encore moins l'idée de bénévolat comme outil d'une telle réinsertion. L'entraide intérieure apparaît plutôt comme une solidarité d'opposition ou de contournement de l'AP.

VI. Conclusions et remarques générales

1) UNE ENQUETE ORIGINALE ET PROSPECTIVE

Si l'objet principal de cette enquête reste de mieux saisir comment est appréhendé le bénévolat en détention par les différents acteurs qui sont concernés par l'univers pénitentiaire, les cadres administratifs, le personnel de surveillance, les détenus, l'autre souhait était de déterminer comment était estimée une forme de bénévolat qui pourrait être initié par les personnes placées sous-main de justice elle-même.

Il est apparu que ce travail d'investigation était assez novateur et que dès lors, il ait dû « essayer les plâtres » et rencontrer de nombreuses difficultés tout autant dans sa conception que dans sa réalisation. Plus encore, c'est une relation et un travail avec l'institution pénitentiaire et judiciaire qu'il a fallu renforcer et rendre crédible. Pour ce faire, de nombreuses rencontres ont eu lieu, mais aussi tout un travail de préparation de longue haleine et cela grâce notamment à l'investissement indispensable de Monsieur Christian Looten.

Les limites de cette enquête, notamment en ce qui concerne ces retours, attestent pourtant de sa richesse : celle d'une collaboration renforcée avec l'administration qui promet des coopérations futures. Une confiance est établie, une position non clivante et constructive est proposée, et il nous apparaît qu'elle est ainsi reçue.

Dès lors, cette deuxième phase d'étude est propice à des opportunités d'intervention dans le monde pénitentiaire afin de valoriser l'engagement bénévole, qu'il soit associatif et apporté par la société civile, ou bien valorisé en interne auprès des détenus ou de toute autre personne travaillant en détention qui voudrait bien s'investir.

2) UN BENEVOLAT A PROMOUVOIR

Il apparaît, à la lumière des résultats analysés que le bénévolat auprès des personnes placées sous-main de justice, pour être efficace, se doit de communiquer ses actions et ses apports tout autant auprès des personnels de l'administration que des autres acteurs, et pas seulement auprès des détenus.

C'est donc une mission supplémentaire qui incombe, ou bien aux bénévoles, ou à une structure comme France bénévolat : Communiquer auprès des professionnels, notamment les surveillants du monde pénitentiaire, à quel point l'engagement bénévole est une opportunité pour sécuriser leur environnement de travail, c'est un élément de pacifications sociales, mais aussi pour valoriser leur métier en termes d'apport et de richesse, car ils contribuent ainsi à son développement. Le bénévolat enrichit véritablement tous les acteurs, et le personnel de surveillance doit mieux connaître ceux qui viennent à la rencontre des détenus et intégrer le fait que cette bienveillance les concerne aussi.

Plus encore, cette étude montre à quel point l'idée de pouvoir promouvoir un bénévolat initié « par » les détenus, ou toute personne placée sous-main de justice est encore une idée loin d'être intégrée par celles et ceux qui pourraient être pourtant concernés par cette proposition éminemment citoyenne et éthique. L'enquête de cette deuxième phase d'étude action montre à quel point le bénévolat « par » est un concept nouveau, complètement novateur, qui suscite étonnement inquiétude et méfiance, et qu'il faudra encore de nombreux échanges pour le voir se transformer en programmes concrets. Pour autant, il convient dès

maintenant de lancer des projets sur lesquels s'appuyer et qui valideront l'utilité d'une telle conception⁶.

3) Un bénévolat à recadrer socialement

Il résulte aussi de cette enquête que la valorisation du bénévolat auprès des personnes placées sous main de justice passe par l'indispensable valorisation du travail de tous les acteurs qui ont à s'investir dans les structures chargées d'accueillir ces personnes. Manifestement, ces acteurs ont du mal à communiquer entre eux, projettent, les uns sur les autres, ou des clichés, ou des considérations qui souvent en disent long sur la réalité de leur propre pratique et leur vécu. On y ressent les difficultés, les souffrances, les incompréhensions et les stigmates sociaux puissants qui accablent toute personne qui s'investit professionnellement ou bénévolement dans un tel univers. L'action bénévole à ceci de remarquable qu'elle permet justement par ses effets positifs un tel retour de valorisation chez tous les acteurs.

Dès lors, il convient de rappeler à quel point le monde de la détention, ou les domaines d'exécution d'une peine de justice sont éminemment ancrés dans des problématiques qui concernent toute la société. L'engagement bénévole envers ce qui pourrait être une thématique particulière, la prison ou la contrainte pénale, doit être recadré et compris comme un engagement qui mobilise les mêmes réalités et les mêmes formes de bénévolat que l'on rencontre dans la société tout entière. On participe, de la même manière, au maintien du tissu social indispensable à toute société, et plus encore, on exerce ses compétences à pouvoir recoudre les déchirures que l'on constate.

Considérons dès lors l'objectif de France Bénévolat présenté ainsi : donner les outils aux bénévoles qui veulent participer à une telle tâche, ainsi qu'à ceux qui veulent s'estimer légitime de pouvoir se transformer en bénévole à leur tour, quel que soit l'endroit où ils se trouvent, leur condition sociale, et leurs moyens.

Il n'existe pas d'endroit sur le territoire de la république où le bénévolat, gage de citoyenneté, ne puisse s'exercer !

⁶ Rappelons à ce sujet la dernière partie de la thèse de Monsieur Bernard Petitgas (déjà cités) qui propose, justement, des projets concrets de bénévolat qui pourraient être initiés par les personnes placées sous main de justice.

VII. Annexes. Compte-rendu d'entretiens et témoignages

1) Annexe : Établissement Pour Mineur de Porcheville

La spécificité de l'EPM a conduit à une approche « spécifique », au travers des questionnaires pour lesquels une synthèse a été faite à partir des contributions de 6 surveillants et la directrice de l'établissement.

Synthèse des 6 questionnaires retournés par les gardiens (une soixantaine) et celui de la directrice de l'EPM

Nombre de personnes incarcérées dans l'établissement en 2017 ?

Surveillants : 55 mineurs dans l'EPM en moyenne dans l'année pour une capacité d'accueil maximum de 60.

Directrice: 60 mineurs, 100% hommes, et précise ; .effectif moyen de 55,3 en 2017 ce qui correspond à 215 entrées et 218 sorties

Le milieu associatif au sein de l'EPM :

Nombre d'associations intervenant dans l'EPM

Surveillants : « sans réponse » : 2, 5 (3 réponses), 1 (une réponse)

Directrice : environ 15 associations interviennent dans l' EPM en ayant signé des conventions locales et une quarantaine de bénévoles interviennent ou sont en relation avec l'EPM. Environ 200 interventions de bénévoles en 2017.

Nombre approximatif de bénévoles intervenant dans l'EPM par semaine : 5 (1 réponse), 2 (1 réponse), 2 à 3 (1 réponse), « bénévoles du Secours catholique (1 réponse), « sans réponse » : 2

Activités effectuées par des associations dans l'EPM :

Réponse donnée dans le questionnaire rempli par la directrice de l'établissement :

Activités : « aide matérielle ou financière (vêtements, alimentaire etc..) » par Secours populaire

« Soutien spirituel » par aumônerie catholique, protestante et musulmane

« Activités sportives, jeux » par Téléthon, Sidaction

« Activités culturelles » par Collectif 12, Institut du monde arabe, château de Versailles, Berthet One, Les tambourlineurs, atelier cirque, le Clea, le CRIPS....

« Distribution de colis de fin d'année » par Secours catholique, Secours islamique.

« Accueil des familles » par Secours catholique.

Réponse fournie par la directrice à la question : « Selon vous, quels sont les bénéfices apportés par des missions de bénévoles ? »

Elles rendent des services qui ne font pas partie des missions de l'EPM.

Elles participent à l'apaisement de la détention

Elles contribuent à la réinsertion.

Comment considérez-vous la relation en général entre les bénévoles et les membres de l'administration pénitentiaire ?

Surveillants : Aimable (3 réponses), cordiale (3 réponses) , (les autres cases à cocher : neutre, conflictuelle, , ne se prononce pas)

Directrice : Cordiale

A titre personnel de quelle manière percevez-vous les bénévoles ?

Surveillants : Positive (6), (autres cases à cocher : neutre, négative, ne se prononce pas, autre)

Directrice : Positive

Observation d'entraide structurée ou informelle entre détenus pouvant s'apparenter à du bénévolat

Surveillants : Non : 6 réponses

Directrice à la question : Non

Question ouverte sur les attentes envers les bénévoles et l'apport ou les contraintes, des actions bénévoles dans les murs.

Deux surveillants :

« Il pourrait y avoir des bénévoles assurant des groupes de parole ou d'aide aux victimes »

« Les créneaux d'intervention des bénévoles doivent être fixés en dehors des créneaux d'activités, la journée classique de détention chez les mineurs étant partagée entre les cours scolaires et les activités »

2) Par ailleurs des entretiens collectifs ont été conduits avec de jeunes détenus.

Deux entretiens d'une heure avec 3 détenus dans chaque groupe, encadrés par 2 surveillants et accompagnés par une éducatrice spécialisée de la PJJ. Ils ont été menés de façon à être aussi proches que possible d'un échange, d'une discussion entre nous et les mineurs sur le thème du bénévolat et des activités associatives. Mesurer leurs connaissances et degré de compréhension de ces notions, et leur apporter au fil des échanges des éléments d'information et de réflexion, tel était notre cahier des charges. Nous n'avons utilisé des slides du Power Point, réalisé par France Bénévolat, « Présentation du Passeport Bénévole® aux lycéens » qu'une quinzaine de minutes avec le second groupe.

Il est utile d'avoir cette présentation sous la main dans ce genre d'exercice, mais le déroulé de l'entretien avec le premier groupe a montré qu'il n'était pas indispensable. Il peut même donner un tour professoral, qu'en l'espèce nous voulions éviter.

Les 6 jeunes détenus, étaient âgés de 16 /17 ans

Nous sommes sortis de ces 2 heures d'entretien satisfaits de la façon dont se sont déroulés les échanges. L'éducatrice qui connaissait les mineurs a été d'une aide précieuse tant durant les entretiens, en intervenant elle-même dans les discussions ainsi qu'après ces derniers lors du débriefing qui a suivi.

Les entretiens ont démarré par une présentation aussi personnelle et non formelle que possible des 3 bénévoles France Bénévolat / Secours catholique et de leur association, suivi de celle des mineurs. Les 5 à 10 premières minutes ont été décisives pour construire une relation de confiance.

Pour les 2 groupes, la parole a bien circulé des deux côtés, il y a eu discussions, échanges avec parfois au départ un peu de gêne, de fou rires nerveux, et en cours de route de dissipation ou perte de concentration. Une heure de discussion sur un sujet c'est un peu long. Ils disent eux même « on a souvent du mal à se fixer notre attention sur une chose plus d'un quart d'heure » Sur les raisons de leur détention certains spontanément s'expriment (sans évidemment aucune sollicitation de notre part) et évoquent alors les trafics de drogue pour expliquer leur intérêt ou souci de combattre à l'avenir les addictions.

Sur le thème de l'entretien, nous avons noté une assez bonne compréhension et connaissance de la notion de bénévolat (informel : « j'aide un voisin gratuitement à déménager des affaires ») mais aussi dans un cadre associatif. 2 détenus avaient déjà participé à des missions de bénévolat : chargement de colis alimentaires, vêtements chez Emmaüs, pour l'un, maraudes pour le second. Sur les 6 jeunes, un seul a tenu à exprimer très nettement son hostilité à cette forme d'engagement : « jamais je ne travaillerai sans être payé », puis : « comment peut-on faire du bénévolat quand on n'a pas ou pas assez de travail pour pouvoir vivre ? » Mais pour certains d'entre eux le bénévolat est vu comme une bonne façon de secourir, aider les plus fragiles, les plus pauvres. A la question « y a-t-il du bénévolat de votre part au sein de l'établissement ? », ils répondent par la négative.

Concernant le monde associatif, dans le premier groupe beaucoup de questions sur les questions financières : « d'où vient l'argent des associations ? Qui profite de cet argent ? », il y a souvent chez ces jeunes une fascination et des questions sur cette dimension financière qu'ils fantasment en ayant en tête de grandes associations : Unicef souvent citée, et d'autres (mais peut être en distinguant mal associations à but non lucratif et autres organisations commerciales) citées dans les campagnes publicitaires dans le sport de masse (foot en particulier). Les entretiens sont l'occasion de préciser les choses et montrer la diversité des activités, la diversité de taille, la diversité de moyens des associations à but non lucratif, le fonctionnement de beaucoup d'entre elles avec des salariés et des bénévoles, avec des bénévoles uniquement, etc.

Le Passeport Bénévole[®] est évoqué dans le cadre de la valorisation et reconnaissance de l'expérience acquise dans le bénévolat.

Nous terminons cette après-midi avec ces 6 jeunes en ayant le sentiment d'avoir été en présence d'enfants, proches de l'âge adulte (au moins au sens légal), en devenir difficile vers une future insertion sociale et professionnelle, dont on sent bien qu'ils en parlent avec leurs éducateurs/éducatrices et enseignants. Polis, intelligents, attachants, agaçants, ne manquant pas de curiosité, tels nous sont apparus ces 6 jeunes détenus venus de leur plein gré à ces entretiens, souvent « pour pouvoir sortir une heure de la cellule » (individuelle) comme nous le déclarera l'un d'entre eux, non sans un brin de provocation.

Témoignages recueillis à l'Etablissement Pour Mineurs (EPM) de Porcheville (78) et retranscrits par Patrick Grandperret Président de la délégation Ile de France de France Bénévolat.

3) Annexe - Maison d'arrêt de Vannes

- **Monsieur M. , 31 ans,**

Français d'outremer, vivant dans les environs de Vannes où il n'a pas de famille ; il bénéficie d'un CDI (aéronautique avons-nous compris). Monsieur M. a fait un peu de bénévolat « direct » dans le cadre communal ; depuis qu'il est en détention il a rencontré peu de bénévoles extérieurs ; il cite la Croix-Rouge qui tenait un vestiaire qui lui a été bien utile mais qui n'assure plus ce service ; il cite aussi le CLIP, les visiteurs de prison et l'association AIDE qui fait de la prévention du SIDA. Parmi les détenus faisant du bénévolat il cite le bibliothécaire ; personnellement, il apporterait volontiers son aide pour le tri de vêtements (si le vestiaire rouvrait...). Grâce à sa connaissance de l'anglais il a aidé un détenu qui ne maîtrisait pas le français. Après sa sortie de prison, il sera plus attentif aux besoins des démunis (toujours les vêtements) et pourrait entraîner des jeunes au foot s'il était sollicité.

- **Monsieur S., 44 ans,**

Est marin pêcheur et s'est beaucoup investi dans la présentation de sa profession (jusqu'au comité national des pêches) sans jamais demander même le remboursement de ses frais ; il a beaucoup œuvré pour sensibiliser les plaisanciers au respect des règles de pêches ; il est très soucieux de développer la pêche durable (réglementation de la pêche à pied et de la pêche à la civelle, interdiction de la pêche électrique...) pour que nos petits-enfants héritent d'une vie préservée ; ainsi il a quitté son statut de pêcheur indépendant pour être chef mécanicien sur un « 20 m » de Lorient qui pratique la pêche au filet. Il déplore le manque d'attraction des jeunes vers les (durs) métiers de la mer (des lycées maritimes doivent fermer). Il pense difficile de développer le volontariat dans la maison d'arrêt dont la population est dans l'ensemble très jeune, ne connaît guère le monde du travail et semble plus intéressée à échanger des « recettes » ou à parler de trafics. Justement, en poursuivant le dialogue on a évoqué une piste : profiter de ce temps d'incarcération pour rechercher les goûts et aptitudes des jeunes détenus et les orienter (avec le parrainage d'un ancien ?) vers des métiers en tension, première étape pour retrouver un sens à sa vie : quand on a un métier, on ne songe plus à faire des bêtises, on gagne l'estime de soi et on peut fonder une famille où l'on va aimer à se retrouver.

Il pense continuer à être actif de façon bénévole lorsqu'il sortira de détention car cela lui semble aller de soi : le partage, la défense de son métier et de l'environnement pour les générations futures font partie intégrante de sa vie et il agit donc spontanément dans ce sens.

- **Monsieur P. 54 ans**

Est un ancien militaire puis patron d'une TPE puis responsable d'entrepôt (réception, livraison). Bénévole aux Restos du Cœur (constitution des dossiers de surendettement) puis à la SPA. A la Maison d'Arrêt, il est bibliothécaire et « écrivain public » pour les détenus (courriers administratifs et personnels), il participe à la livraison des repas et des colis de la cantine. Il ne fait pas une distinction claire entre les bénévoles des associations et les autres intervenants au service des détenus, d'ailleurs « cela n'a pas d'importance ».

Les bénévoles sont appréciés parce qu'ils procurent une occasion de sortir de cellule. Les réunions d'accueil des nouveaux détenus, une par mois, avec café et gâteaux sont notamment appréciées.

Les bénévoles sont bien accueillis parce qu'ils ont une écoute neutre, sans jugement, surtout les Visiteurs et les aumôniers.

A sa sortie, Monsieur P. souhaiterait poursuivre son rôle d'écrivain public pour aider les détenus ou ceux qui viennent d'être libérés à régler les problèmes pratiques auxquels il sont

confrontés : logement, banque, aide juridictionnelle, questions familiales. Il trouverait cependant normal d'être rémunéré pour cela (par l'AP ?) ou à défaut dans le cadre d'une association.

Pour lui le bénévolat serait un moyen de rendre l'aide qu'il a reçu en prison.

▪ **Monsieur L. 44 ans**

A été l'objet de multiples incarcérations pour des petits délits liés à l'alcool.

Il dit qu'il a beaucoup évolué pendant son actuel séjour à la MA mais que si cette évolution est reconnue des surveillants et de la Direction elle ne l'est pas par son interlocutrice au SPIP qui s'oppose notamment à lui accorder les permissions auxquelles il dit avoir droit.

Il travaille aux cuisines et livre, bénévolement, les colis de la cantine.

Il s'est occupé d'un compagnon de cellule, SDF, lui a donné des vêtements, l'a amené à retrouver sa dignité physique : propreté, hygiène, forme physique par le sport ... et en est très fier.

Les bénévoles apportent de l'aide à ceux qui en ont besoin, surtout à ceux qui n'ont pas de contact à l'extérieur, aide morale et aide pratique (formalités...).

Son bénévolat en prison « cela fait plaisir, cela me donne une meilleure image de moi ».

Il serait prêt à faire du bénévolat à sa sortie, « faire du bien », aussi pour se sentir utile, se faire reconnaître « faire du bien cela fait du bien ».

Mais n'a plus de permis, d'appartement, de ressources : « on arrive avec nos problèmes on ressort avec »

▪ **Monsieur R. 47 ans**

Est membre de la communauté des gens du voyage, peintre en bâtiments.

Pour lui le bénévolat « c'est rendre service, aider une personne qui en a besoin ». Il en a fait souvent : aider des voisines, des vieilles personnes accidentées, des gens en panne sur la route.

Il continue en prison : il donne des vêtements, des cigarettes. Il travaille aux Services Généraux de la prison, notamment pour les travaux de peinture.

Il ne connaît pas les associations actives dans la MA mais va au Culte tous les samedis.

Après sa sortie il veut continuer à aider ponctuellement : « cela fait plaisir », « il faut aider ses prochains dit la Bible », « aider les gens c'est pas désagréable ».

Il dit également qu'il aura besoin d'aide pour retrouver un travail et qu'il peut compter sur sa famille et sa communauté.

Ces cinq témoignages ont été recueillis à la Maison d'Arrêt de Vannes (56) et retranscrits par François Coindreau Président de la délégation Bretagne de France Bénévolat